Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 22 Moharem 1445
9 Août 2023

N° 92

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1934**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1935**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1936**
Homologation de résolutions **1936**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1936**
Avis aux créanciers..... **1938**
Convocations
Sociétés anonymes **1939**
Autres sociétés **1941**
Divers
Avis au public..... **1942**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice

Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

SOCIETE Marina Médicale Internationale

SA ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital social : 18.000.000 DT

Siège social : Rue 14 Janvier Immeuble Aida Sfax

M.F : 1337782R

RC : B0841482014

N° d'affiliation à la CNSS : 63861362

Au sens de l'article 164 du code des sociétés commerciales

La société a pour objet la construction et l'exploitation de polyclinique à Djerba.

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce.

Tout actionnaire a le droit d'assister et de voter aux assemblées générales sur simple justification de son identité et pourvu qu'il ait libéré tout versement exigible des actions dont il est propriétaire.

Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient ou représente

Répartition des résultats :

- réserve légale : 5% au moins sont relevées sur les bénéfices nets.

- sur le solde des bénéfices, l'assemblée générale annuelle a le droit, sur proposition du conseil d'administration, de décider le prélèvement des sommes qu'elle juge convenables pour être rapportées à nouveau sur l'exercice suivant.

- En cas de liquidation, toutes les valeurs provenant de la dissolution après l'extinction du passif serviront d'abord à rembourser aux actionnaires le capital versé non amorti le surplus est réparti également entre tous les actionnaires

- Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 11 décembre 2022, dont un exemplaire original a été déposé au registre de commerce tenu auprès du registre national des entreprises Sfax, le 29/12/2022 sous le n°AC082062022 enregistré à la recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau de Sfax le 16/12/2022 sous le n°22506686 quittance n°M007281 et M007283, il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation du capital de trois million cinq cent mille dinars (3.500.000,000 DT) pour le porter de dix huit millions de dinars (18.000.000,000 DT) à vingt et un million et cinq cent mille de dinars (21.500.000,000 DT), et ce avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément aux dispositions de l'article 300 du code des sociétés commerciales.

- Cette augmentation s'effectuera, moyennant une prime d'émission de cinq (5D) par toute action émise, par la création de vingt trois mille (23000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cents dinars (100,000 D) chacune, qui seront toutes souscrites en numéraires et dont la libération sera effectuée totalement à la date de la souscription.

- Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statuaires et assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la réalisation de l'augmentation du capital.

- Les fonds provenant des versements seront déposés à la Banque de l'habitat, dans le compte indisponible n°14301301300700126426 ouvert au nom de la société Marina Médicale Internationale.

2023X01026SANB2

Démission de PDG et nomination de nouveau PDG

SOCIETE DE QUINCAILLERIE DES ARTICLES MENAGERS ET DE CHAUFFAGE CENTRAL

SOQUAM

Société anonyme

Au capital de 50 000 Drs

Siège social : 9 Rue Malta Sghira - Tunis

M.F : 1467 N

Selon procès-verbal du conseil d'administration en date du 12 Avril 2023, enregistré à la recette des finances Habib Thameur Tunis le 2 mai 2023 quittance n°M030514 et enregistrement numéro 23701564, déposé au Registre National des entreprises le 30/5/2023 sous le numéro 2023122451, il a été décidé qui, suite à la démission de monsieur Mohamed Ben Hajd Salem ABID en tant que président directeur général, monsieur Mohamed Ben Mohamed ABID a été nommé président directeur général de la société SOQUAM, pour la durée de son mandat avec les pouvoirs découlant des statuts de la société.

2023401963SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

TEXTILE RETAIL COMPANY

Société anonyme

Au capital social de 8.000.000 DT

Siège social : Immeuble Hbg. 4ème Etage, Rue Ile De Faialaka, Cité Les Pins - Les Berges du Lac II - 1053 Tunis

Identifiant unique : 1402331K

CNSS : 553794-21

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

du 5/7/2023 enregistré à la Recette de l'Enregistrement des actes de sociétés, 1er Bureau Tunis le 26/7/2023 sous le n°23503397, Quittance n°M006671, dont un projet a été déposé au centre national du registre des entreprises le 02/8/2023 sous le n°AC0111 02023 il a été décidé d'augmenter le capital de la société en numéraire d'un montant de 5.000.000 DT par l'émission de 500.000 actions nominatives nouvelles à libérer intégralement lors de la souscription, portant ainsi le capital de 8.000.000 DT à 13.000.000 DT divisé en 1.300.000 actions d'une valeur nominale de 10 DT; Le délai du droit de souscription a été fixé à 15 jours à compter de la date de la publication de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation. Les fonds provenant des souscriptions relatives à l'augmentation du capital, seront déposés dans un compte indisponible n°08603 0001532023153 53 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence «les Berges du Lac».

2023401968SANB2

AUTRES SOCIETES

Déclaration et Délégation de Pouvoirs

Société Mutuelle Centrale des Services Agricoles de Blé «COCEBLE»

Matricule fiscal : 014476/H/N/M/000

CNSS : 37378-13

Capital : 68 985 600

Suite aux délibérations du Conseil d'Administration de la Société Mutuelle Centrale des Services Agricoles de Blé «COCEBLE», du 26 juillet 2023, enregistré à la recette des finances Habib Thameur le 31 Juillet 2023, sous n°23702694 quittance n°1047740, déposé au RNE le 3/8/2023 sous le n° 2023144361, selon lesquels Monsieur Kamal Bedouihech a été élu président du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration délègue tous les pouvoirs à Monsieur Kamal Bedouihech Président du Conseil d'administration de la Société Mutuelle Centrale des Services Agricoles de Blé «COCEBLE».

2023T00764SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte en date du 24/6/2021 enregistré à la recette des finances de Sidi Bouzid le 21/7/2023 sous le n°23207584 quittance n°M071900, Mr Mohssen Bouazizi a vendu à Mr Nasef Bouazizi par procuration à Mr Nsir Bouazizi, le fonds de commerce du local sis à Cité el Mostakbal Sidi Bouzid, destiné au Café Classe 1 "CAFE TAKASIM". Toute opposition doit être effectuée entre les mains de l'acheteur dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Cet avis est déjà paru sur le quotidien Echourouk le vendredi 01/8/2023.

2023R01943FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing, enregistré à la recette des finances de Monastir le 14-7-2023 sous le numéro 23205031 ; quittance n°M050879, Mme Hasiba Thabet (C.I.N 00865176) demeurant à Moknine rue Elforozdok a vendu à Mr Fathi Zagdoudi (C.I.N 07839451) demeurant à Monastir rue Hédi Nouira Skanes, la totalité du fonds de commerce exploité au local commercial situé à l'avenue Iben Jazzar Monastir.

Les oppositions seront acceptées au Bureau d'avocat Maître Nizar Rahal résidence Bab Lekram escalier C Monastir dans les délais légaux.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 16-7-2023.

2023S00932FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Me Adel Ben Mahmoud avocat à Sfax, signé le 4/7/2023, enregistré à la recette des finances Tina le 24/7/2023 sous le n°23201490, reçu n°M037914, Bilel Trabelsi sis à la rue Abderrazek Karbaka n°19 cité Habib Sfax a vendu à Mohamed Ali Elferieni, sis à la route de Gabès km 9 Tina Sfax, le Fonds de Commerce, avec tous les éléments corporels et incorporels exploité comme café catégorie A sis à route Gabès km 8.5 Sfax. Cet extrait a été publié au journal quotidien "alsabah" n°23707 du 28/7/2023 page 12 et les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au café sis à la route de Gabès km 8.5 Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au JORT.

2023X01030FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing en date du 01/02/2023 et 24/3/2023 enregistré à la recette des finances de Nadour le 10/4/2023 quittance n°M012040 enregistrement n°320043 monsieur Lassaad Ben Romdhane Gouider CIN n°00969174 a vendu la totalité du fonds de commerce sis à Sawaf Zaghouan exploité dans le local du titre foncier n°2298 Zaghouan à la propriété de l'héritier Romdhane Gouider ayant pour activité «café» catégorie 1 à monsieur Souheil Ben Khmais Oun CIN n°00941742 avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus indiqué dans les 20 jours qui suive la publication du présent avis au JORT.

La publication a été faite dans le journal Le Quotidien le 13/5/2023.

2023401959FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente en date du 22/6/2023, enregistré à la recette des finances rue Ali Balhouane au Kef sous le numéro M036022 en date du 3/7/2023 Mme Dorra Bent Mohamed Warghui demeurant à la rue Eben Chanouf au Kef, a vendu à Mme Mbarka Bent Abbes Abidi, la totalité du fonds de commerce qu'elle possède exploité au local commercial situé à la rue Mongi Slim au Kef dans la vente des cadeaux immatriculé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1667210 T et ce avec tous ses éléments incorporels essentiellement la clientèle la propriété commerciale, le nom commercial, la renommée commerciale et les équipements, et a été désigné le local du fonds de commerce situé à la rue Mongi Slim au Kef siège élu pour recevoir les oppositions dans un délai de vingt jours à compter de la publication de la vente du fonds de commerce au journal officiel de la République Tunisienne. Cette vente a été publiée au journal Achourouk du 18/7/2023.

2023401967FCCC2

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Groupement de développement agricole et de Pêche

Nom : Groupement de développement agricole LAMETNA

Siège social : Douar Hicher - Manouba.

Objet :

1- Distillation d'herbes et de fleurs et extraction d'huiles

2- Apiculture

3- Elevage de lapins et volailles

4- Fabrication de fromage

5- Transformer les produits primaires agricoles et les valoriser dans des filières traditionnelles et fiables

6- Production d'engrais et valorisation des déchets agricoles, animaux et organiques

Décision : Arrêté du gouverneur de Manouba n°5404 du 13/6/2023

Zone d'intervention : Manouba

Président : Daissem Belkhiria.

2023T00763APSF1

Avis

Suivant procès-verbal de l'assemblée en date du 7 juillet 2023 et enregistré à la recette des finances la Goulette en date du 13 juillet 2023. Quittance n°80248, enregistrement 23705173, a été constitué le syndic Résidence DIAR CARTHAGE sis aux jardins de Carthage avenue Elissa.

L'assemblée a élu les membres suivants :

Président : Mr Lassouad Sami

Secrétaire général : Mr Maalej Lotfi

Trésorier : Sassi Mohamed.

2023401962APSF1

Homologation de résolutions

Election d'un président du syndicat des copropriétaires de la résidence Monte-Carlo

Selon le PV de la réunion du syndicat des copropriétaires de la résidence Monte-Carlo en date du 14/7/2023 sis à Zini Film Route de Tunis Hammam Sousse, déposé à la municipalité de Sousse à la date du 02/8/2023, enregistré à la recette des finances rue Mohamed Maarouf Sousse à la date du 24/7/2023 sous le numéro 2611, il a été accepté la nomination de Mr Mohamed Ghazi Trabelssi président du syndicat, Mr Ahmed Trabelssi vice-président, Mme Saida Mheni ; Mr Med Hafedh Waness ; Mr Lotfi Ajra ; Mr Abdelmajid Jemli ; Mr Ibrahim Ghezal et Mr Alain Duclo : membres.

2023S00933APSF2

Avis

Selon le procès-verbal daté le 24 Juin 2023 enregistré à la recette des finances Gremda Sfax daté le 02 août 2023 sous n°2116666 reçu n°M063097, le renouvellement de syndic de l'immeuble Horizon 3 sis route de Gremda km 4.5 Sfax et il a été nommé monsieur Nabil Hachicha président monsieur Anis Fourati trésorier et monsieur Youssef Frikha membre.

2023X01031APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente à l'enchère publique

Le saisissant : Banque internationale arabe de Tunisie, société anonyme au capital de 178.500.000 dont le siège social est à Tunis, 70-72 avenue Habib Bourguiba Tunis RNE Identifiant Unique 0000110F

Le saisi : 1/ Nabil Ben Mohamed Hédi Khouaja, titulaire de la CIN n°08457933, demeurant à, 7 rue Imem Boukhari, khézama Ouest Sousse, (caution réelle; solidaire et hypothécaire)

2/ Walid Ben Mohamed Hédi Khouaja, titulaire de la CIN n°08458234, demeurant à, 7 rue Imem Boukhari, Khézama Ouest Sousse, (caution réelle, solidaire et hypothécaire)

3/ Sami Ben Rachid Ben Hamouda, titulaire de la CIN n°05590786, demeurant à, Msaken Sousse, (propriétaire acheteur)

Avocat poursuivant : Maître Hajji Jamel Avocat à la cour de cassation sis à Sousse avenue Léopold Senghor immeuble Seltène azur 4ème étage n°41 Sousse, Mat. Fiscal 806112/L

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°103062 Sousse, d'une superficie totale de 445m², situé rue Imem Boukhari, Khézama Ouest Sousse, contient un Sous Sol et un rez-de-chaussée et un 1er étage et un garage.

- Le rez-de-chaussée contient un hall, un salon et salle à manger et une cuisine, salle de Bain et 2 chambres, sa superficie 180 m².

- Le sous sol contient un salon et cuisine, salle de Bain et 2 chambres, superficie 180 m².

- Un 1er étage : contient ; hall, un salon et salle à manger, une cuisine et salle de Bain superficie 180 m².

- Le garage d'une superficie de 25 m².

L'immeuble est limité à l'Est, Ouest et Nord par des propriétés voisines et au Sud rue Imem Boukhari.

Date lieu et l'heure de l'adjudication : Lundi le 4/9/2023 à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sousse.

Mise à prix : Neuf Cent Vingt-trois mille trois cent dinars (923.300.000)

Visite de l'immeuble : est possible durant les jours et les heures de travail.

Ne peuvent enchérir que les tierces personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix au moins ou ceux qui sont munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

2023S00916VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le demandeur poursuivant :

Hichem Ouzbachie sis à la rue Ahmed pacha Moknine Monastir.

L'avocate poursuivante :

Maître Najoua Bchir, Avocate sise à la Rue Chedely Guedira Monastir.

L'objet de la vente :

La totalité de l'immeuble non immatriculé sis à la route de Djemmel Moknine Monastir.

Date de la vente :

La vente aura lieu le mercredi 6 septembre 2023 devant le tribunal de première instance de Monastir à 9 heures du matin.

La partie saisie :

Imed Khalil sis à la Rue des Martyres Moknine

Mise à prix :

La mise à prix de la vente est déterminée à la somme de cent trente deux mille huit cent dinars. Saisie par l'expert Mongi el Hazgui.

Visite de lieu :

La visite du lieu peut se faire chaque jour et sans Restriction particulière de neuf heures du matin jusqu'à 17 heures du soir.

Pour plus de renseignement contacté l'avocate poursuivante ou le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir où a été déposé le cahier des charges.

2023S00930VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40% de la mise à prix

Maître Brahmi Noureddine Ben Ahmed

Avocat Av. Habib Bourguiba Ksar Helel Monastir

Tél/Fax : 73472278

Il sera procédé le mercredi 6/9/2023 à 9 heures au tribunal de 1ère instance de Monastir à la vente de l'immeuble ci-dessous ;

Poursuivant : Nerimen Joobar demeurant à Sayada, Monastir.

Poursuivi : Elhadj Samir Ben Abdelaziz demeurant à l'avenue Farhat Hached ; Sayada, Monastir.

Immeuble à vendre : local à usage d'habitation (appartement) sis au 1er étage de l'immeuble situé à l'avenue Farhat Hached; descendant de l'avenue Habib Bourguiba Sayada; dont la superficie de cent trente six m² (136 m²), contenant un séjour; 3 chambres et une cuisine; salle de bain et un espace non couvert pour l'aération avec un balcon et un escalier dans l'ouest et délimitée au sud par Lotfi Elhadj avec un couloir; Nord Mhammed Joobar; Est immeuble eladj abdelaziz; Ouest route de l'entrée et l'escalier

Prix d'ouverture : la valeur de la totalité de l'immeuble est estimée après réduction de 40 % de la mise à prix initiale à quatre vingt et un mille six cent dinars (د 81600.000) auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal de l'audience de montant : (3657.488 d) avec les frais complémentaires qui seront fixés par le tribunal le jour indiqué.

Observation : pour la communication de cahier des charges contacter le greffe du tribunal de première instance de Monastir ou l'avocat poursuivant.

- La visite de l'immeuble se fait chaque jour.

- La participation aux enchères n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat.

Après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix ci dessus indiqué ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

2023S00934VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le saisissant :

Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant légal, société anonyme, identifiant unique 908910A (RC n°B2410202005) dont le siège social est à Tunis 34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, El Menzah IV, ayant domicile élu à Etude Maître Olfa Gharbi 37 BIS rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis (créancier saisissant).

La partie saisie :

Monsieur Moncef Ben Hamida El Aifi, Tunisien, C.I.N n°04202431, demeurant à Sidi Bouzid, avenue ouled Haffouz, (caution solidaire et hypothécaire de la société MONCEF EL AIFI ET FILS D'EXTRATION ET CONDITIONNEMENT D'HUILE D'OLIVES, SARL, siège social à la route de Sfax par Lassouda Km 116 Sidi Bouzid 9100, RC n°B1855612006 Trib 1ère instance Sidi Bouzid, identifiant unique n° 0978423C (débitrice principale).

Avocat poursuivant :

Maître Olfa Gharbi, Avocate à la cour de cassation, exerçant à la société professionnelle d'avocats «Internationale Avocats Conseils», sis au 37 BIS rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis. MF : 985854Q/A/M/000.

Désignation du bien à vendre :

La propriété dénommée «ASMA» objet du titre foncier n°54806 Sidi Bouzid, superficie totale 04 A 90 C, situé à Sidi Bouzid périphérie de Sidi Bouzid d'un côté et d'autre la route principale N°20 liant Sbeitla et Sfax et de la route secondaire n°101 intersection de Bir ElHfei Sidi Bouzid Lassouda à 6 Km au Nord-Est Bir El-Hfei Sidi Bouzid, terrain à bâtir, faisant partie du plan d'urbanisme de la commune de Sidi Bouzid, il contient un bâtiment R+2 construit depuis 20 ans et installé avec des fondations, des bases et des colonnes en béton armé, avec des plafonds en béton armé et en briques (Hourdis) et tous les murs intérieurs et extérieurs sont construits avec des briques peintes, le rez-de-chaussée se compose d'un espace ouvert destiné au commerce d'une superficie de 100 m², le premier étage est construit des murs extérieurs uniquement, et il est en cours de travaux de mortier et de peinture d'une superficie de 100 m², et le deuxième étage est construit des murs extérieurs uniquement, et il est en cours de travaux de mortier et de peinture d'une superficie de 100 m², la propriété contient une maison résidentielle au rez-de-chaussée construite il y a 40 ans, composée de 2 chambres, un salon, une cuisine, une douche et une véranda d'une superficie de 180 m² construite et fixée avec des bases et des colonnes en béton armé et recouvertes de plafonds en béton armé et de moules à brique hourdis et les murs intérieurs construits en moules à briques et les murs extérieurs construits en pierres pleines revêtues de carreaux de parterre + faïence et de marbre et de fenêtres et portes en bois et peintes et avec des équipements sanitaires et électriques.

Mise à prix :

Quatre cent soixante mille dinars (460.000,000 DT)

Date et lieu de l'adjudication : Lundi 4 septembre 2023 à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

La visite des lieux :

La visite est possible tous les jours de la semaine aux horaires administratifs.

2023401969VEPA1

Avis aux créanciers

Ordonnance sur requête

Nomination d'un liquidateur de la succession du défunt

Taher ben Mouhamed ben Belguesm ben Ghouil Hamdi

En vertu de l'ordonnance sur requête n°41429 Emanant du tribunal de première instance de Sidi Bouzid le 15/5/2023 il a été décidé la nomination de madame Feten Cherni sis à la rue Ahmed Tlili 9100 Sidi Bouzid en qualité de liquidateur sur toute la succession du défunt Taher ben Mouhamed ben Belguesm ben Ghouil Hamdi.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 20 jours à partir de cette publication, (pour les créanciers domiciliés hors territoire tunisien ce délai est augmenté de 30 jours) leurs dettes au liquidateur, soit directement contre décharge à son bureau sis à la rue Ahmed Tlili 9100 Sidi Bouzid, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse.

2023R01941VEPA2

JUGEMENT SOCIETE GIF FILTER - SA

Capital : 10 563 994 DT

Siège social : Route de Sousse Km 3,5 Grombalia 8030

RNE : 0006874X

CNSS : 0006429581

En date du 12 juillet 2023 et après délibération, le tribunal de 1ère instance de Grombalia a décidé le report de l'affaire de la cession de la société GIF FILTER pour le 4-10-2023 et l'autorisation de l'administrateur judiciaire Ridha Mejbri pour préparer un nouveau cahier des charges pour la cession sous le contrôle du juge contrôleur après obtention des ordonnances nécessaires pour la détermination des actifs matériels et immatériels, l'administrateur est tenu de réaliser les publications légales au JORT et dans 2 journaux quotidiens dont l'un en arabe dans un délai maximum le 23-8-2023, le dernier délai pour la réception des offres sur la base du cahier des charges le 29-9-2023. L'administrateur judiciaire est tenu d'actualiser l'endettement.

2023R01946VEPA2

Avis

Par décision de madame Mouna Ben Cheikh, le juge chargé de la distribution des deniers et de l'ordre, près le Tribunal de Première Instance de Grombalia et vu la copie de la quittance de consignation d'argent numéro M016745 datée du 13/02/2023 et le certificat de dépôt daté du 7/4/2023 et faisant suite à la demande de partage déposée par Maître Said Souid au nom de Nahla Erray et compagnie, consignée au greffe du tribunal sous le numéro 112, avec toutes les pièces d'appui, y compris une copie de la quittance de consignation d'argent numéro M016745 datée du 13/02/2023 et le certificat du dépôt daté du 7/4/2023, nous ordonnons d'ouvrir les procédures de distribution des deniers consignés, estimés à 231.759.845.

Pour cela, tout créancier qui entend participer à la distribution du montant consigné suscité, doit produire ses titres de créance au greffe du dit tribunal dans un délai de trente jours à dater de la publication de cette annonce, à peine de forclusion dans cette participation.

Cette annonce est établie conformément aux deux articles 464 et 466 du code de Procédure Civile et

Commerciale et l'article 468 du Code des Procédures Civiles et Commerciales a stipulé ce qui suit «dans les délais de trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créances au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu. Elle doit comprendre, à peine de nullité, les avis insertion et sommation, prévus aux deux articles les précédents».

2023R01947VEPA2

Vente «HOTEL MIRAMAR CLUB»

Zone Touristique Skanes Monastir

MF : 411521H

RC : B154971999

Le syndic de faillite de l'hôtel MIRAMAR CLUB sis à la zone touristique skanes Monastir Maître Yassine BOUDRIGA et en exécution de l'ordonnance de 02/5/2023 délivrée par monsieur le juge observateur au tribunal de première instance de Monastir, annonce l'ouverture des délais de retrait de cahier des charges relatives à l'achat de l'Hôtel MIRAMAR CLUB jusqu'au 30/8/2023 de son cabinet sis à B5-28 complexe Borj Khfacha 5060, Monastir Tél : 73907308, contre 300 dinars. Et ce pendant les horaires administratifs.

Le prix de référence est fixé à 16.722.018,000 Dinars.

Le dernier délai d'envoi des offres au tribunal de première instance de Monastir est fixé pour le 01/9/2023.

L'ouverture des plis est fixée pour 7/9/2023 au bureau de Mr le juge observateur.

2023S00931VEPA2

Règlement judiciaire A2 CONSULTING "THE GATE"

Lot 715 Jardins du Lac 1053 La Marsa Tunis

IU : 1387576P

En application des articles 439, 442, 443, 444 et 452 du code de commerce, monsieur le substitut du président du tribunal de première instance de Tunis a ordonné, par deux décisions n°970 :

- La première en date du 21/6/2023, la soumission de la Société A2 CONSULTING "THE GATE" à la procédure de règlement judiciaire et l'ouverture d'une période d'observation de 09 mois, la désignation de Mme Nesrine Ben Hafayedh juge commissaire et M Slim Chargui en tant qu'administrateur judiciaire chargé de l'étude du plan de redressement présenté par ladite société et le contrôle des actes de gestion.

- La deuxième en date du 11/7/2023, la nomination de M Lotfi Khelifi en remplacement de M Slim Chargui.

En application de l'article 445 du code de commerce, les créanciers de ladite Société sont invités à inscrire leurs créances appuyées de leurs justificatifs entre les mains de l'administrateur judiciaire M Lotfi Khelifi à son étude sis au 23, avenue des Etats Unis d'Amérique 3ème étage Tunis - Belvédère 1002 tél : 71-842-870 et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne et 60 jours pour les créanciers étrangers.

2023401966VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

De la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises

Du 14 septembre 2023

Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises

Société anonyme

Au capital de 100.000.000 Dinars

Siège social : 34 rue Hédi Karray - centre urbain nord, 1004 El Menzah IV - Tunis

Identifiant Unique : 0908910A

Messieurs les actionnaires de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) sont invités à se réunir le jeudi 14 septembre 2023 à 10 heures au siège de la Banque en une Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modes et délai de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que sa date.

2. Lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à la gestion de la Banque pour l'exercice 2021.

3. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 et du rapport spécial visé par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

5. Approbation des conventions visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

6. Quitus aux administrateurs,

7. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

8. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration et de la rémunération des membres des Comités qui en sont issus au titre de l'exercice 2022.

9. Autorisation du Conseil d'Administration, pour une période d'une année, à contracter des emprunts extérieurs dans la limite de cent (100) millions de dinars pour le total des montants des emprunts à contracter.

10. Approbation de la nomination d'administrateurs au Conseil d'administration.

11. Désignation d'un co-commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

12. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publication légale.

Tout actionnaire qui ne peut se présenter à la réunion de l'Assemblée, peut se faire représenter au moyen d'une procuration écrite à présenter le jour de l'Assemblée où a déposé au siège de la Banque cinq jours avant la date de l'Assemblée.

2023R01939SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises du 14 septembre 2023

Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises

Société anonyme

Au capital de 100.000.000 Dinars

Siège social : 34 rue Hédi Karray - centre urbain nord, 1004 El Menzah IV - Tunis

Identifiant Unique : 0908910A

Messieurs les actionnaires de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) sont invités à se réunir le jeudi 14 septembre 2023 à 12h au siège de la Banque en une Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Décider la non dissolution de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises

2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publicité légale.

Tout actionnaire qui ne peut se présenter à la réunion de l'Assemblée, peut se faire représenter au moyen d'une procuration écrite à présenter le jour de l'Assemblée ou à déposer au siège de la Banque cinq jours avant la date de l'Assemblée.

2023R01940SANB3

Convocation

SOCIETE TUNISIENNE DES PRODUITS CERAMIQUES DE NABEUL «STPCN SA»

Capital social : 540 000 dt

Mt/Fiscal 009956 L/A/M/000

N° Affiliation C.N.S.S : 3117336

Siège social : Avenue Larbi Zarouk 8000 Nabeul

Tous les administrateurs de la SOCIETE TUNISIENNE DES PRODUITS CERAMIQUES DE NABEUL «STPCN SA» sont convoqués à la réunion du conseil d'administration qui aura lieu le 30/8/2023 à 10h au siège de la société pour ce prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat du Président Directeur Général.

2023R01942SANB3

Convocation aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire

Société «Les Grandes Carrières du Sahel»

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 dinars

Siège social : 44 Rue de Cordoue El Manar 1 - 2092 Tunis

Identifiant Unique n° : 1124455X

1- Messieurs les actionnaires de la Société Les Grandes Carrières du Sahel sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le mercredi 6 septembre 2023 à dix heures à l'Immeuble STAR, Appartement N°7, Rue Tanit, Mutuelle Ville - 1002 Tunis en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation du dépassement des délais impartis pour la tenue de l'assemblée annuelle relative aux exercices 2019 et 2020.

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour les exercices 2019 et 2020.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour les exercices 2019 et 2020.

4. Approbation des états financiers de la société des exercices 2019 et 2020.

5. Affectation des résultats des exercices 2019 et 2020.

6. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales au titre des exercices 2019 et 2020.

7. Quitus aux membres du conseil d'administration au titre des exercices 2019 et 2020.

8. Renouvellement du mandat des administrateurs.

9. Application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

11. Pouvoirs pour formalités.

2- Messieurs les actionnaires de la Société Les Grandes Carrières du Sahel, sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire le mercredi 6 septembre 2023 à douze heures à l'Immeuble STAR, Appartement n°7, Rue Tanit, Mutuelle Ville - 1002 Tunis en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2. Questions diverses.

3. Pouvoirs pour formalités.

2023R01944SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

Centre de formation de l'Union des petites et moyennes

Industries de Tunisie «UPMI formation»

Société anonyme

Au capital de 37500 dinars

Siège social : Avenue Majida BOULILA Immeuble Zaphir Etage 4 bureau 4 - Sfax

Immatriculée au RC de Sfax sous le numéro B08141842013

Identifiant Unique : 1307981F

Les actionnaires de la société Centre de formation de l'Union des Petites et

Moyennes Industries de Tunisie «UPMI formation» sont convoqués en assemblée générale annuelle, au siège social le samedi 02 septembre 2023 à partir de 10h à Avenue Majida BOULILA Immeuble Zaphir Etage 4 bureau 47 - Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de la tenue tardive de l'assemblée,

2) Lecture du rapport de gestion arrêté par le conseil d'administration pour l'exercice 2022,

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

4) Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2022,

5) Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2022,

6) Approbation des conventions réglementées régies par l'article 200 et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales,

7) Affectation des résultats de l'exercice 2022,

8) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le président du conseil d'administration,

9) Quitus aux membres du conseil d'administration

10) Questions diverses,

11) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil met à la disposition des actionnaires au siège social de la société tous les documents et pièces prévus par la réglementation.

2023X01025SANB3

Assemblée générale

Société mutuelle tunisienne des producteurs d'œufs de consommation Kmar

Société mutuelle de services agricoles

Au capital de 84.000,000 dinars

Avenue Khaled ben Walid immb. Erriadh Sfax

IU : 1783675A

Suite à la réunion du membre du conseil d'administration de la société mutuelle tunisienne des producteurs d'œufs de consommation Kmar le 4 juillet 2023 à neuf heures et demi du matin à l'immeuble Phénicie 6ème étage Sfax et suite du poste vacant du 5 membres du conseil d'administration pour les raisons suivantes :

- Décès de Mr Mohamed GHORBEL.

- Absences répétitifs et non justifié ni contacte de 3 membres du conseil.

- Démission d'un membre du conseil.

Le Président du conseil d'administration de la société mutuelle tunisienne des producteurs d'œufs de consommation Kmar a l'honneur de vous informer :

L'ouverture de la participation aux membres du conseil d'administration.

- Désignation de l'assemblée générale annuelle pour l'exercice 2022 qui sera tenue le mardi 5 septembre 2023 à neuf heures et demi du matin à l'immeuble phénicien 6ème étage Sfax al Jadida.

- L'ouverture pour inscription à un partenariat.

2023X01032SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Article 276 du code des sociétés COMMERCIALES

SOCIETE DES CIMENTS DE GABES SA

Société anonyme

Capital social : 14.661.952 Dinars

75, Avenue Kheireddine Pacha - Pacha Centre - Appt. B 15 - 5ème Etage 1073 Montplaisir - Tunis

IU : 0008232A

Suite au Conseil d'Administration de la société du 26/7/2023, les Actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire devant se tenir le vendredi 15 septembre 2023 au siège social de la société avec comme point à l'ordre du jour :

1- Approbation des statuts mis à jour.

2023401964SANB3

Convocation à l'assemblée générale mixte

(ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE)

Article 276 du code des sociétés commerciales

S.C.V SA

Société anonyme

Capital social : 1.500.000 DT

Siège social : 5, Rue Kobros - 1082 Mutuelleville - Tunis

I.U. : 0745110V

Les actionnaires sont convoqués par Monsieur Paul Martin Patrick BRADLEY mandataire nommé par jugement N° 61404 rendu en référé par le tribunal de 1ère instance de Tunis le 5/7/2023, à l'Assemblée Générale Mixte (ordinaire et extraordinaire) devant se tenir le lundi 4 septembre 2023 à 10H par visioconférence ou/et en présentiel au 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère 1002 Tunis avec comme points à l'ordre du jour :

En sa forme d'Assemblée Générale ordinaire :

1. Nomination des membres du conseil d'administration;

2. Nomination du commissaire aux comptes.

En sa forme d'Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Transfert du siège social;

2. Approbation des statuts mis à jour.

2023401965SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemble générale ordinaire

SOCIETE COOPERATIVE

TISSAGES KSIBET EL MEDIOUNI

Rue Tarek Ibn Zied 5031 Ksibet El Mediouni - Tunisie

Tél : 00216736469440

Fax : 0021673469661

Banque : BIAT KSIBET El MEDIOUNI

CCB : N°08505000271000001008

Mle fiscal : 9689/L/A/M/000

Nous, soussignés le Conseil d'Administration de la SOCIETE

COOPERATIVE LES TISSAGES KSIBET EL MEDIOUNI, informons tous les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire se tiendra le 3/9/2023 à 10h en son siège sis à la rue Tarek Ibn Zied Ksibet El Mediouni, pour les sujets suivants :

- Récitation du rapport littéraire et financier

- Approbation du rapport littéraire et financier

- Questions diverses.

2023S00919SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Farah Ben Ali Ben Amar Zemzemi titulaire de la CIN n°03376500 demeurant à la rue Ennour n°08 El Hamma Gabès avise le public qu'il a perdu le titre de propriété n°14/8655 d'une maison à DEBDABA EL HAMMA. Suivant l'attestation de perte établie par le commissaire de la Sûreté Nationale d'El Hamma le 14/7/2023.

Tout contestant devra s'adresser au local dans un délai de 30 jours.

2023X01027DIVD2

Avis

Monsieur Amir Ben Sadek Bahloul porte à la connaissance du public la perte de titre de propriété (acte de partage) rédigé le 8 janvier 2017 par les deux notaires Khaled Ben Hamida et Saber Marabet de la totalité de terrain comprend 20 pieds d'oliviers sis à la route de Mahdia Km 17 Sfax et de la totalité de terrain de superficie de 1583.80 m² sis à la route de Mahdia km 10 Sfax et de la totalité de terrain de superficie de 1662.80 m² sis à la route de Mahdia km 10 Sfax et de totalité de terrain de superficie de 5000 m² sis à la route de Mahdia km 14 Sfax et de la totalité de terrain d'une superficie de 3013 m² sis à la route de Mahdia km 14 Sfax et de la totalité de terrain de superficie de 11546 m² sis à la route de Mahdia km 19 Sfax. Par conséquent, il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau de maître notaire Dhouib Brahim sis à l'avenue Elhabib Bourguiba sakiet Ezzit Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au j.o.r.t est considérée comme nulle et non avenue.

2023X01028DIVD2

Avis

Mme Zouhira Bou Rbii annonce qu'elle possède un terrain sis à l'ATTAYA Kerkennah Sfax son titre de propriété a disparu elle veut avoir un extrait de cet acte originale tout contestant devra s'adresser au bureau du Notaire Kcharem Noura à Kerkennah Sfax dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2023X01029DIVD2